

# Formulaire de demande de prime(s) communales(s) pour : La stérilisation/l'identification/la vaccination de chats domestiques

*Cette prime vous sera versée sous forme de chèques locaux « Broebel » d'une valeur faciale de 5 EUR et à faire valoir auprès des établissements participants, dont la liste est remise en même temps que les chèques locaux. La liste mise à jour est également publiée sur [etterbeek.brussels](http://etterbeek.brussels) ou le site [broebel.brussels](http://broebel.brussels).*

## Coordonnées du demandeur :

Nom :

Prénom :

## Adresse :

Rue:

N°:

Bte:

1040 Etterbeek

Tél. :

E-mail:

## Modalité de réception des chèques locaux Broebel (cochez votre choix) :

Réception en mains propres à l'Administration Communale d'Etterbeek : vous serez prévenu-e par mail ou téléphone dès que vos chèques seront disponibles. Il vous incombera de prendre RDV auprès du service des finances.

Envoi par courrier postal (sous la responsabilité du demandeur)

## A joindre au présent document :

- La note d'honoraires émise par le vétérinaire pour l'intervention médicale concernée.
- Le document annexe à faire remplir par le vétérinaire.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement relatif aux primes communales pour la stérilisation/l'identification/la vaccination des chats domestiques modifié au Conseil communal du 14 décembre 2020 et déclare toutes les données fournies dans le présent formulaire sincères et véritables

## A envoyer dans les 3 mois qui suivent la date de l'achat :

- Par mail à [primes.premies@etterbeek.brussels](mailto:primes.premies@etterbeek.brussels)
- Par dépôt au guichet rapide de l'administration communale
- Par courrier postal à l'administration communale

## Pour toute question concernant la prime et l'élaboration de votre dossier :

Service du Bien-être animal :  
02/627.24.41 – 02/627.23.24 - 02/627.23.65  
[beanimal@etterbeek.brussels](mailto:beanimal@etterbeek.brussels)

*Les données vous concernant sont traitées par la commune d'Etterbeek afin de répondre à votre demande de prime(s). Elles sont conservées dans le logiciel de gestion et la commune est tenue de conserver votre dossier jusqu'au délai d'utilité administrative. Aucune donnée n'est partagée avec des tiers.*

*Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification de vos données en envoyant un mail à [primes.premies@etterbeek.brussels](mailto:primes.premies@etterbeek.brussels) ou par courrier à l'Administration communale d'Etterbeek – gestion des primes.*

*Pour toute autre question, concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données : [dpo@etterbeek.brussels](mailto:dpo@etterbeek.brussels)*